



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49964

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur un recent rapport du Conseil d'Etat semblant etablir des « discriminations positives » a l'egard des citoyens et faisant notamment apparaitre des distinctions entre les libertes formelles et les libertes reelles. Puisque, depuis 1789, « la loi est l'expression de la volonte generale et qu'elle doit etre la meme pour tous », on ne peut que s'interroger, voire s'inquieter, comme vient de le faire M. Jean-Francois Revel (RTL - 14 mars 1997), sur ce rapport, qui ne s'inspire pas, tant s'en faut, d'un souci d'egalite entre les citoyens. Il lui demande de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver a ce document et si, comme il l'imagine, il ne represente pas les perspectives actuelles du Gouvernement et de la majorite presidentielle.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49964

Rubrique : Droits de l'homme et libertes publiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1610